

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CTX-JUD-10-20-20120912

Date de publication : 12/09/2012

DGFIP

CTX - Contentieux de l'assiette de l'impôt – Procédure devant le tribunal de grande instance (TGI) – Introduction des instances devant le TGI

Positionnement du document dans le plan :

CTX - Contentieux

Contentieux de l'assiette de l'impôt – Procédure devant les juridictions de l'ordre judiciaire

Titre 1 : Procédure devant le Tribunal de grande instance (TGI)

Chapitre 2 : Introduction des instances devant le TGI

1

L'introduction des instances devant les tribunaux de grande instance (TGI) est soumise à un certain nombre de règles relatives :

- à l'engagement de la procédure et à la saisine du TGI (section 1, cf. [BOI-CTX-JUD-10-20-10](#)) ;
- aux délais d'introduction des instances devant le TGI (section 2, cf. [BOI-CTX-JUD-10-20-20](#)) ;
- à la forme et au contenu de l'assignation devant le TGI (section 3, cf. [BOI-CTX-JUD-10-20-30](#)).